

Le 24 mars 2022, les convocations individuelles pour la séance du mercredi 30 mars 2022 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mars à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué par le maire Monsieur Marc WINTZ, s'est réuni en session ordinaire.

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, maire,

Membres présents : MM. HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, Mme STEY Anne, adjoints, Mmes CLAD Céline, HAUMESSER Karin, GRAFF Carine, MM. POUPEAU Bruno, RETTER Jean-Marie, RUFF Michael, SCHOTT Bernard

Absent(s) excusé(s) : Mme DESCHAUME Laurence, MM. RUSCH Nicolas, MEYER Mathieu, DAUPLAIS Eric.

Nombre de membres élus : 15	En exercice : 15	Présents : 11
------------------------------------	-------------------------	----------------------

.....

Ordre du jour :

- 1) Les Centrales Villageoises, présentation par Mme Paola CRIQUI
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 03/02/2022
- 3) Attributions exercées par le maire, par délégation du conseil municipal (droit de préemption)
- 4) Forêt communale : coupes de bois 2022
- 5) Finances : vote du budget primitif 2022
- 6) Projet vidéoprotection : info
- 7) Préparation des élections : bureau de vote
- 8) Don pour l'Ukraine
- 9) Divers

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter le point 8) à l'ordre du jour.

1) LES CENTRALES VILLAGEOISES : PRÉSENTATION

Mme Paola CRIQUI présente le projet Centrales Villageoises qui, par l'installation de panneaux photovoltaïques, permet une production d'énergie non fossile locale et mobilise les citoyens pour la transition énergétique du territoire. Elle présente également les évolutions de la démarche qui permettent aujourd'hui l'autoconsommation.

A Waldolwisheim, les toits de la salle polyvalente, de l'église et du club-house du foot pourraient être concernés.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03/02/2022

Le procès-verbal de la séance du 03/02/2022, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, **le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

La commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de WALDOLWISHEIM

Section	Parcelle	Lieu-dit - adresse	Surface totale
AB	58	12, rue Principale	00 ha 07 a 71 ca
AH	14	Oben am Dorf	00 ha 27 a 01 ca
25	302/129	14 rue des Genévriers	00 ha 20 a 21 ca
AH	17	Oben am Dorf	00 ha 04 a 82 ca
AH	19	Oben am Dorf	00 ha 04 a 17 ca

✚ Le droit de préemption urbain dont dispose la commune n'est pas exercé.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

4) 2022-12 – FORÊT COMMUNALE : TRAVAUX ET COUPES DE BOIS 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2022. Les prévisions sont les suivantes :

Coupes à façonner (prévisions) :

– Recette brute prévisionnelle des coupes :	HT	15 120 €
– Dépense pour abattage, façonnage et débardage :	HT	7 140 €

Bilan net prévisionnel : HT 7 980 €

Par ailleurs, l'ONF prévoit un programme d'actions pour l'année 2022, à savoir : travaux sylvicoles (dégagement des régénérations naturelles, dégagement de plantations ou semis) pour un montant total HT prévisionnel de 3 990,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2022 comme détaillé ci-dessus,
- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2022 d'un montant total HT prévisionnel de 3 990 €.
- **DONNE** délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1% des sommes recouvrées.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

5) 2022-13 – BUDGET PRIMITIF 2022

Après présentation, le budget primitif 2022 ci-dessous est **ADOPTÉ à l'unanimité** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	011 Charges à caractère général	138 210,00 €	013 Atténuations de charges	- €
	012 Charges de personnel	53 600,00 €	70 Produits des services	26 723,00 €
	014 Atténuation de produits	8 500,00 €	73 Impôts et taxes	188 236,00 €

65 Autres charges de gestion courante	100 113,00 €	74 Dotations et participations	72 845,00 €
66 Charges financières	5 700,00 €	75 Autres produits de gestion courante	19 060,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 377,00 €	76 Produits financiers	- €
022 Dépenses imprévues	14 761,33 €	77 Produits exceptionnels	7 332,00 €
023 Virement à la section d'investissement	130 000,00 €		
042 Opérations d'ordre entre sections	1 905,06 €	R002 Report résultat de fonctionnement 2021	139 970,39 €
TOTAL	454 166,39 €	TOTAL	454 166,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	21 Opérations d'équipement	111 400,00 €	13 Subventions d'investissements	26 000,00 €
	16 Remboursement emprunts et dettes	42 800,00 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement	4 960,00 €
	020 Dépenses imprévues	9 665,27 €	1068 Résultat de fonctionnement 2020 affecté	37 763,00 €
	D001 Solde négatif reporté	37 762,79 €	165 Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	130 000,00 €
			040 Opérations d'ordre entre sections	1 905,06 €
	TOTAL	201 628,06 €	TOTAL	201 628,06 €

6) PROJET VIDEOPROTECTION

Le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous avec Rosace, gestionnaire de la fibre, est prévu prochainement afin d'étudier les possibilités techniques quant à l'installation d'un réseau de vidéoprotection.

7) PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les membres du Conseil Municipal organisent le planning du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains.

8) 2022-14 – DON POUR L'UKRAINE

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Considérant la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'Amicale des Maires de France et l'Amicale des Maires du Pays de Saverne ont appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Lors de la dernière réunion de l'Amicale des Maires, il a donc été proposé que les communes du Pays de Saverne versent la somme symbolique de 1€ par habitant.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, le Conseil Municipal de Waldolwisheim tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et ainsi participer à l'élan de solidarité international qui se met en place.

Après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- D'attribuer une subvention de 1 € par habitant, soit 577 €, à la Protection Civile « Mission Ukraine » sur le compte de celle-ci :

IBAN : FR76 1027 8014 0000 0201 1671 183 – BIC : CMCIFR2A
Titulaire : ASS DEPART PROTECTION CIVILE BAS-RHIN
15, rue de l'Ardèche – 67100 STRASBOURG

- De prévoir les crédits budgétaires au c/6745,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

8) DIVERS

URBANISME

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose de nouvelles règles quant à la consommation du foncier. L'objectif Zéro Artificialisation Nette est programmé pour 2050. Sur l'ensemble des territoires la consommation du foncier devra être divisée par 2 entre 2021 et 2031 et de la même façon entre 2031 et 2041.

Le calcul des surfaces « disponibles » devra se faire au sein des ComCom. Pour l'ensemble des communes rurales (30) de la CCPS il faudra répartir 17ha sur les 20 prochaines années pour l'habitat. 52ha seront dédiés au développement économique.

Cette « révolution » que devront intégrer les PLU (ou PLUi) sera présentée en détail lors d'un prochain conseil municipal et à la population dans le prochain conseil municipal.

La séance est clôturée à 23h10.

Pour extrait certifié conforme au registre.

A Waldolwisheim, le 06 avril 2022.

Le Maire, Marc WINTZ

Signatures des membres présents :

WINTZ Marc	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard
STEY Anne	CLAD Céline	DAUPLAIS Eric ABSENT
DESCHAUME Laurence ABSENTE	GRAFF Carine	HAUMESSER Karin
MEYER Mathieu ABSENT	POUPEAU Bruno	RETTTER Jean-Marie
RUFF Michael	RUSCH Nicolas ABSENT	SCHOTT Bernard